



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 28 avril 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONNET - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - D'HOSTINGUE (Suppléant) - GALZIN - GODEFROY - JULIEN (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - VIALA B. - VICENTE.

M. Laurent VANDENDRIESSCHE a donné procuration à Mme Marie-Françoise DURIS

N° 2015/69

**Objet : Aquaval : tarifs vente de marchandises et divers
(applicables à compter du 15 mai 2015)**

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée, à partir du 15 mai 2015, de fixer les tarifs des produits vendus à la base de loisirs Aquaval, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC	PRODUITS	Prix TTC
<u>BOISSONS</u>		<u>GLACES</u>		<u>DIVERS</u>	
OASIS	2,00	CHOC'N'BALL 160 ml	2,50	CAMPING CAR :	
COCA-COLA	2,00	KING CONE 260 ml	2,50	Jeton	3,00
PERRIER	2,00	MAGNUM	2,00	Parking nuitée juillet-août	5,00
ICE TEA	2,00	BOMBONIERA	2,00	ZUMBA (1a séance)	2,00
ORANGINA	2,00	SOLERO	2,00	LOCATION PARASOLS	1,50
EAU 150 CL	2,00	MY CORNETTO	2,00	MINI-GOLF :	
CAFE	1,00	HARIBO PUSH UP	2,00	La partie	1,50
THE	1,00	TWISTER	2,00	Balle perdue	2,00
EAU 50 CL	1,00	CALIPPO	2,00	BALLE PING PONG	1,00
		CORNETTO 90 ml	1,00	BRASSARDS	5,00
<u>CONFISERIE</u>		CREMINO	1,00	CULOTTE BAIN JETABLE	2,00
SACHETS HARIBO	1,00	ROCKET	1,00	BOXER ENFANT	6,00
MINI FRITES	1,00	KOLORKI	0,50	BOXER ADULTE	9,00
MINI POLKA	1,00	X-POP	1,00	MAILLOT fille ou femme	10,00
DRAGIBUS	1,00			LUNETTES	4,50
SUCETTES	0,50	<u>AUTRES SURGELES</u>		CARTE POSTALE :	
M & M'S	1,50	CHRONO CROQUE	3,00	Tarif particulier	1,00
CHIPS BRET'S 30 G	0,50	PIZZA REINE	2,50	Tarif commerce	0,70
		TARTE 3 FROM	2,50	ENVELOPPE PRE-	
<u>SANDWICHS</u>		CHEESE BURGER	2,00	TIMBREEE :	
JAMBON/BEURRE	3,00	GAUFRE	2,00	Unité	1,00
FROMAGE	3,00	CREPE	2,00	Paquet de 10	9,00
JAMBON/FROMAGE	3,00	BEIGNET	2,00	SAC CHARBON DE BOIS	
NUTELLA	3,00			+ 10 ALLUME FEU	10,00

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve, à partir du 15 mai 2015, les tarifs des produits vendus à la base de loisirs Aquaval, tels que fixés dans le tableau ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 avril 2015.

Le Président,
Raymond GARDELLE